

AVENANT N° 9
A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE
ZAC DES VIGNEAUX A CUGES-LES-PINS

(ART. L.1523-2, 4° DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

ENTRE D'UNE PART :

La Métropole Aix-Marseille-Provence représentée par Monsieur Henri Pons, Vice-Président Délégué à la Stratégie et l'Aménagement du Territoire, SCOT, Schéma d'Urbanisme agissant sur délégation de la Présidente de la Métropole, dont le siège est 58, Boulevard Charles Livon 13007 MARSEILLE, ci-après « La Métropole »,

ET D'AUTRE PART :

La SEM Façonéo, Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 800 000 €, inscrite au RCS de Marseille sous le numéro B 401 110 820 dont le siège social est 165 Avenue du Marin Blanc – ZI les Paluds – 13400 AUBAGNE, représentée par Monsieur Philippe BARRAU, Directeur Général Délégué.

IL A D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Par délibération en date du 03 juin 2009, le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a décidé de confier l'aménagement et l'équipement de la ZAC des Vigneaux (Cuges les Pins) à la SAEMPA, selon les stipulations d'une concession d'aménagement répondant aux conditions définies aux articles L. 300-4 et suivants du Code de l'urbanisme. Etant précisé que la SAEMPA se dénomme, aujourd'hui, SEM FAÇONEO.

Par délibération en date du 24 mars 2010 le Conseil Communautaire a autorisé le versement d'une avance de trésorerie de 300.000 € afin de contribuer au financement du besoin en trésorerie de la ZAC des Vigneaux conformément aux dispositions de l'article 16 de la concession d'aménagement confiée à la SEM Façonéo à cet effet et à l'article L.1523-2, 4^{ème} alinéa du CGCT.

Cette avance a été complétée par délibération du conseil métropolitain en date du 30 mars 2017 et à porter à 800 000 € le montant de l'avance de trésorerie.

Les études ont été réalisées, les dossiers de création et de réalisation de la ZAC ont été approuvés, et le foncier a été acquis par l'aménageur.

Plusieurs facteurs ont entraîné un décalage important dans le planning prévisionnel de l'opération :

- la réalisation de fouilles archéologiques (2013), de la nécessaire modification des dossiers de création et de réalisation de la ZAC (2015) pour prendre acte d'une

évolution de programme pour notamment contribuer plus fortement à la production de logement social, la commune étant carencée au titre de loi SRU.

- l'annulation du PLU qui a retardé les dépôts de permis de construire.

Les travaux d'aménagement ont été finalisés, cependant la cession des lots n'a pu intervenir qu'à partir de 2018.

Compte tenu de l'avancement de l'opération, il convient pour l'exercice 2019, de reconduire l'avance de trésorerie.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er – OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de reconduire l'avance consentie à l'opération d'aménagement ZAC des Vigneaux pour l'exercice 2019 pour un montant de 800.000 €.

ARTICLE 2 – DEVENIR DES AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Marseille, le

en 4 exemplaires,

Henri PONS

Pour la Métropole
Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT, Schéma d'Urbanisme

Philippe BARRAU

Directeur Général Délégué
Pour la SEM FACONEO

ANNEXE : plan prévisionnel de trésorerie au 1^{er} décembre 2016

Echéancier prévisionnel réglé TTC : 1020-ZAC DES VIGNAUX - CUGES-2-Aménagement - établi le 01/12/2016 à 17:47													
Désignation lignes budgétaires	HT	TVA	TTC	A fin 2015	2016	01/17	02/17	03/17	04/17	05/17	06/17	T3-2017	T4-2017
En Kilo Euros	Budget actualisé												
A10-Cessions Charges Foncières	7 616	1 332	8 948	0	0	0	0	0	0	151	759	3 700	1 966
A50-Produits Financiers	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ar30-Subventions	116	-4	112	89	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Sous-total recettes	7 732	1 329	9 061	91	0	0	0	0	0	152	759	3 701	1 967
A10-Etudes	-252	-37	-289	-240	-5	-8	-8	-8	-8	-2	-3	-8	-3
A20-Acquisition	-1 141	5	-1 136	-1 048	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A30-Participation	-75	-15	-90	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A40-Aménagement des Sols	-4 440	-719	-5 159	-1 145	-931	0	0	-52	-256	-124	-52	-100	-107
A50-Honoraires	-295	36	-259	-200	-36	0	0	0	0	0	0	0	-6
A55-Revision	-62	-12	-74	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A60-Frais Annexes	-941	114	-827	-293	-98	-28	-4	-17	-4	-4	-139	-26	-26
A70-Frais Financiers	-371	57	-314	-152	-60	-3	-3	-15	0	0	-15	-15	-15
A80-Trésorerie Dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total dépenses	-7 576	-566	-8 142	-3 079	-1 130	-39	-15	-92	-268	-130	-208	-150	-157
Sous-total trésorerie avec financement	0	2 063	1 723	3 515	179	-5	-5	-5	-5	-5	-5	-1 106	-46
Trésorerie brute			0	527	-423	-467	-486	-582	-855	-839	-293	2 152	3 915